

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.007

L'An deux Mille Sept, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 février 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 février 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Aménagement du Boulevard Franck Lamy – Attribution des marchés

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement complet du boulevard Franck LAMY, dans sa partie située entre la rue de l'Electricité et l'avenue de la Libération. Cette opération se décompose en 3 lots distincts, comme suit :

LOT N°1 - « TERRASSEMENTS ET VRD » comprenant : la construction complète de la chaussée et des trottoirs, les terrassements, les empièvements, la fourniture et pose des éléments formant « fil d'eau », la construction du réseau des eaux pluviales et des ouvrages connexes, la réalisation des revêtements pour la chaussée et les trottoirs.

LOT N°2 - « ESPACES VERTS » comprenant : les terrassements en puits, l'apport et la mise en place de terre végétale et toutes les plantations d'arbres d'alignement sur le tronçon concerné.

LOT N°3 - « SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE » comprenant : les peintures, marquages routiers réglementaires, l'application de revêtements « minéralisés » ainsi que l'ensemble des panneaux de signalisation verticale.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancée le 6 décembre 2006. La date de remise des offres était fixée au 05 janvier 2007 à 17 heures.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis les 23 et 30 janvier 2007 et ont décidé de retenir les offres mieux disantes suivantes :

- LOT N° 1 « TERRASSEMENTS ET VRD »
Entreprise RIBEIRO pour un montant de 255 094,01 TTC
- LOT N° 2 « ESPACES VERTS »
Entreprise BONNIN pour un montant de 14 373,01 TTC
- LOT N° 3 « SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE »
Entreprise SIGNATURE SA pour un montant de 9 661,45 TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le dossier d'appel d'offres établi par les services techniques de la Ville,

VU les choix de la commission d'appel d'offres des 23 et 30 Janvier 2007,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville de Royan, relatif à l'Aménagement du boulevard Franck LAMY, conformément aux articles 10, 33 ainsi que 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :

- LOT N° 1 « TERRASSEMENTS ET VRD »

Entreprise RIBEIRO pour un montant de 255 094,01 TTC

- LOT N° 2 « ESPACES VERTS »

Entreprise BONNIN pour un montant de 14 373,01 TTC

- LOT N° 3 « SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE »

Entreprise SIGNATURE SA pour un montant de 9 661,45 TTC

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif communal, pour l'exercice 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2007